

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 AVRIL 2022 A 19H00**

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **14 AVRIL A 19H00**

Extrait affiché le :  
15 avril 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**2ème séance 2022**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, M. EVRARD Luc, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, Monsieur BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Contrat de maintenance  
concernant les contrôles  
périodiques dans les  
bâtiments communaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. COLIN Joël à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria  
Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie  
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie  
Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane  
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia  
Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

**Absents excusés** :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien

N° 49/2022

**Secrétaire de séance** : Mme TRARBACH Carole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition commerciale reçue de la société DEKRA Industrial SAS à 54520 Laxou concernant les contrôles périodiques réglementaires à réaliser dans les bâtiments communaux. Le projet de contrat d'une durée de 3 ans s'élève la première année au montant de 4 424.70 € hors taxes et hors missions ayant une périodicité supérieure à 1 an dont le montant total est de 1 485 € hors taxes.

Ces explications entendues,

Après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal, présent et représenté, accepte l'offre commerciale de la société DEKRA Industrial SAS dans les conditions susdites et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de maintenance correspondant.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,